

Envoyé en préfecture le 16/05/2023 Recu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 26/05/2023 | S E

LIBERTÉ

ID: 013-200035087-20230406-91_2023-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **TERRE DE PROVENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'espace culturel de Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 31 mars 2023.

DÉPARTEMENT DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 91/2023

Objet : Versement d'une subvention à l'association des donneurs de sang

PRÉSENTS:

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE. Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, Mme Annie SALZE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON. Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU. Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET. Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (pouvoir à Mme Corinne CHABAUD). Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (pouvoir à M. Georges JULLIEN).

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (pouvoir à M. Marcel MARTEL), Mme Adélaïde JARILLO

(pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON), M. Cyril AMIEL (pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI). Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (pouvoir à M. Michel GAVANON).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (pouvoir à M. Eric LECOFFRE).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (pouvoir à Mme Edith LANDREAU), M. Christian REY (pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE).

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

Mme la Présidente expose que, le 1er avril, l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur de Saint Rémy organise à Maillane et Saint-Rémy l'assemblée générale de l'union départementale des donneurs de sang des Bouches-du-Rhône qui accueille une centaine de participants dont le directeur de l'établissement français du sang et des élus locaux de la région PACA CORSE.

Afin de couvrir les frais engagés pour cette journée, l'association sollicite Terre de Provence pour le versement d'une subvention d'un montant de 1 800 euros.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur de Saint-Rémy afin de l'aider à financer l'assemblée générale de l'union départementale des donneurs de sang des Bouches-du-Rhône.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 26/05/2023



ID: 013-200035087-20230406-91_2023-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention de l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur de Saint Rémy pour l'organisation de l'assemblée générale de l'union départementale des donneurs de sang des Bouches-du-Rhône le 1er avril 2023 à Maillane et Saint Rémy,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1800 euros à l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur de Saint Rémy pour l'organisation de l'assemblée générale de l'union départementale des donneurs de sang des Bouches-du-Rhône le 1er avril 2023 à Maillane et Saint Rémy.

AUTORISE madame la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Membres en exercice: 42
Votants: 42
Votes pour: 42
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 6 avril 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Terre
de Proyence